



AVIS DE SÉCURITÉ

Risques liés au remplissage des bouteilles à gaz TC-39M/DOT 39 à usage unique

L'objectif de cet avis de sécurité est d'informer le grand public des risques et dangers liés au remplissage de bouteilles à gaz de 1 livre (454g) destinées à un usage unique.

La définition de bouteille à gaz à usage unique

Une bouteille à gaz TC-39M/DOT 39 est une bouteille sans soudure, soudé ou brasé. Ils sont plus connus sous le nom de bouteilles de camping au propane pour facilement fournir du carburant pour le chauffage et la cuisson pendant les activités de plein air et pour l'utilisation de combustible pour torche.

Ce sont des bouteilles à usage unique, c'est-à-dire qu'elles ne peuvent pas être rechargées. Non seulement il est illégal de les recharger, mais les éléments suivants doivent être pris en considération :

- Contrairement à une bouteille rechargeable, les bouteilles non rechargeables ne sont pas conçues pour gérer les contraintes associées au remplissage et à la vidange. Ces contraintes peuvent entraîner une rupture de la bouteille, en conjonction avec le dégagement d'un gaz hautement inflammable
- Elles peuvent facilement être trop remplies car elles ne sont pas équipées d'un dispositif de protection contre les débordements

Les raisons des précautions

On constate que de plus en plus d'utilisateurs rechargent des bouteilles à gaz TC-39M/DOT 39. Comme ces bouteilles à gaz présentent un risque d'incendie et d'explosion en cas de manipulation incorrecte, plusieurs incidents ont été signalés relativement à ces bouteilles à gaz parce qu'elles ont été rechargées illégalement. Malgré ce danger, on peut trouver des trousseaux de recharge de bouteilles à gaz à usage unique et des adaptateurs en ligne, ainsi que des tutoriels facilement accessibles au moyen d'une recherche rapide montrent l'ampleur du problème.

Pour cette raison, Transports Canada avise le grand public de ce risque de sécurité et rappelle à tous que le remplissage de ces bouteilles est non seulement extrêmement dangereux, mais également interdit.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le site Web du [Programme de transport des marchandises dangereuses](#) ou communiquer avec un inspecteur des marchandises dangereuses de Transports Canada dans votre région :

Atlantique

1-866-814-1477

TDG-TMDAtlantic@tc.gc.ca

Région des Prairies et du Nord

1-888-463-0521

TDG-TMDPNR@tc.gc.ca

Québec

1-514-633-3400

TMD-TDG.Quebec@tc.gc.ca

Pacifique

1-604-666-2955

TDGPacific-TMDPacifique@tc.gc.ca

Ontario

1-416-973-1868

TDG-TMDOntario@tc.gc.ca